



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 juin 2024

**Délibération 2024-049**

Date de convocation : 05/06/2024

Membres en exercice : 29  
Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le 27/06/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le onze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Cyril FLOURET, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjoins, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Paul CHRISTIN, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Marjorie BOUCHON Conseillers.

Excusés :

Catherine ZDYB pouvoir à Cédric MAURIN

Christelle JABLONSKI pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL

Alain CHAZOT pouvoir à Nicolas PAGET

Absents :

José MARTINEZ

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

### DOMANIALITE / PROJET DE BRIGADE FIXE DE GENDARMERIE

En janvier 2022, le président de la République annonçait la création de 200 brigades de Gendarmerie dans l'objectif de rapprocher les forces de l'ordre de la Population et renforcer leur présence au plus près de chacun.

C'est en ce sens que Monsieur la Maire a porté en avril 2023 la candidature de Courthézon pour accueillir une nouvelle Brigade sur son territoire.

Cette proposition fait sens. Bien au-delà de la volonté d'installer durablement la Gendarmerie sur la Commune de Courthézon, elle entend reprendre un maillage territorial cohérent compte tenu des besoins opérationnels recensés à l'échelle départementale.

Le 02 octobre 2023, le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur annonçaient que Courthézon était retenue pour accueillir une Brigade fixe de Gendarmerie, composée d'une dizaine de Gendarmes.

C'est finalement 27 effectifs qui seront accueillis dans cette Brigade fixe de Gendarmerie ainsi qu'un chenil de 8 chiens pour le groupe d'intervention cynophile régionale.

Cet équipement nécessitera une assiette foncière de 7 350m<sup>2</sup> environ pour accueillir la Brigade Territoriale Autonome, la Brigade Motorisée et le Groupe d'Intervention Cynophile, ainsi qu'une emprise de 1000 m<sup>2</sup> environ pour le chenil.

Afin de porter ce projet, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner le bailleur social Grand Delta Habitat, en garantissant notamment la totalité des emprunts qui seront contractés par l'organisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.P.P.P.).

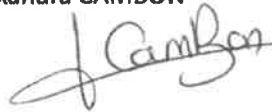
**Considérant** l'intérêt pour la Commune d'accueillir sur son territoire une Brigade fixe de Gendarmerie,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de faire porter ce projet par un bailleur social.


Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création d'une Brigade Fixe de Gendarmerie sur Courthézon,
- **DÉSIGNE** Grand Delta Habitat pour porter le projet,
- **DIT** que les emprunts souscrits par le bailleur social seront garantis dans leur totalité par la Commune de Courthézon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant le 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Président de séance  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.